

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 13 avril 2010, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Monsieur Lucie Coallier, greffière

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel Rainville et René Pinsonneault

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

10/04/118 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant l'item suivant :

5.8 Préposé à l'horticulture – embauche de monsieur Mathieu Flamand

ADOPTÉE

10/04/119 PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

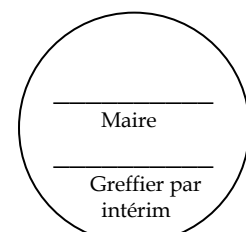
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2010 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2010.

ADOPTÉE



10/04/120 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

CONSIDÉRANT l'invitation de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour participer tournoi de golf annuel du maire;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés seront investis dans la modernisation des services et équipements pour la jeunesse de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf du maire de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot qui se tiendra le 14 juin 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 350\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

10/04/121 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges pour participer à la sixième édition du tournoi de golf annuel;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés seront investis dans la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

IL EST

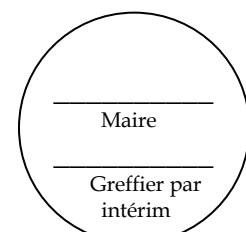
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer à la sixième édition du tournoi de golf de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 17 mai 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 450\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE



10/04/122 SOUPER DE L'AGAIP 2010 - AUTORISATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire ou son remplaçant et un conseiller désigné parmi les personnes ci-dessous, à assister aux soupers mensuels 2010 de l'Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot (AGAIP).

- André Legault
- Daniel Taillefer
- Marcel Rainville
- Michelle L. LeCavalier
- René Pinsonneault
- Daniel Leblanc

QUE la présente résolution rétroagisse au 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉE

10/04/123 ORGANISME ARC-EN-CIEL – PROJET LE ZÈBRE ROUGE

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec MRC de Vaudreuil-Soulanges a été interpellée afin de participer à un projet communautaire visant l'implication de personnes souffrant de la maladie mentale;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à récupérer les bicyclettes abandonnées sur le territoire de notre municipalité et remises à la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que tout bien remis à des policiers peut être remis à la municipalité en autant qu'elle le désire et possède la logistique nécessaire;

CONSIDÉRANT que celle-ci peut aussi autoriser les policiers à remettre ce bien à un organisme qu'elle aura mandaté à le recevoir.

IL EST

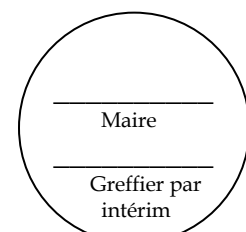
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la Sûreté du Québec MRC de Vaudreuil-Soulanges à remettre à l'organisme Arc-en-ciel lesdites bicyclettes.

ADOPTÉE

10/04/124 GRATUITÉ DE LA SALLE VAUDREUIL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de salle déposée par le Centre d'action bénévole L'Actuel en vue de l'activité reconnaissance des bénévoles en date du 18 avril 2010.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFRIR la gratuité de la salle Vaudreuil du centre communautaire Paul-Émile-Lépine au Centre d'action bénévole l'Actuel dans le cadre d'une activité reconnaissance des bénévoles qui se tiendra le 18 avril 2010.

ADOPTÉE

10/04/125 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ)) POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la firme « CDGU Ingénierie Urbaine », sise au 4, rue St-Michel, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) pour le projet d'amélioration de l'éclairage du terrain de soccer.

QUE la ville de L'Île-Perrot s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les protocoles d'entente nécessaires à la réalisation de ce projet, le cas échéant.

ADOPTÉE

10/04/126 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ)) POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la firme « CDGU Ingénierie Urbaine », sise au 4, rue St-Michel, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) pour le projet d'aménagement de jeux d'eau au parc Michel-Martin.

QUE la ville de L'Île-Perrot s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet.

Maire

Greffier par
interim

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les protocoles d'entente nécessaires à la réalisation de ce projet, le cas échéant.

ADOPTÉE

10/04/127 GRIEF PATRONAL – UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE SECTION LOCALE 800

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2009, les préposés au travail général de voirie membres du Syndicat ont participé à un arrêt de travail illégal alors que leurs services étaient requis afin de vaquer à des opérations de déneigement lors d'une tempête de neige;

CONSIDÉRANT que le Syndicat a cautionné cette action concertée de la part de ses membres;

CONSIDÉRANT que la Ville a dû faire faire le travail par deux employés cadres et par des entrepreneurs privés, ce qui a entraîné des dépenses imprévues;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, le Syndicat doit rembourser à la Ville les sommes qu'elle a dû déboursier en raison de l'action concertée de ses membres.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville réclame au Syndicat les sommes encourues suite au débrayage.

QU'un grief patronal soit déposé à cet effet.

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville ledit grief.

ADOPTÉE

10/04/128 POMPIER À TEMPS PARTIEL – DÉMISSION DE MONSIEUR BENOIT SAUVAGEAU

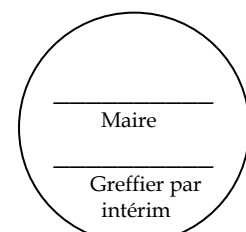
CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Benoit Sauvageau en tant que pompier à temps partiel, datée du 5 mars 2010.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 16 mars 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la démission de monsieur Benoit Sauvageau, à compter du 30 avril 2010, en tant que pompier à temps partiel et de le remercier pour les services rendus à la municipalité dans le cadre de ses fonctions.



10/04/129 POMPIER À TEMPS PARTIEL – DÉMISSION DE MONSIEUR STÉPHANE ROZON

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Stéphane Rozon en tant que pompier à temps partiel, datée du 31 mars 2010.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 1^{er} avril 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER, rétroactivement au 31 mars 2010, la démission de monsieur Stéphane Rozon en tant que pompier à temps partiel au service de sécurité incendie et de le remercier pour les services rendus à la municipalité dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

10/04/130 PRÉPOSÉE À L'HORTICULTURE – EMBAUCHE DE MADAME ISABELLE BEAUCHAMP

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER madame Isabelle Beauchamp, domiciliée à L'Île-Perrot, au poste de préposée à l'horticulture avec le statut de salarié saisonnier.

QUE la période de travail soit du 12 avril 2010 au 8 octobre 2010.

QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

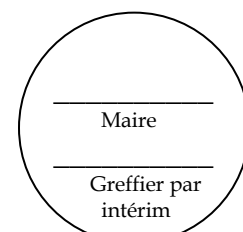
ADOPTÉE

10/04/131 ANIMATRICES/CONTEUSES – PROJET « MA TENTE À LIRE »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER mesdames Cassandre Sauvé et Alexandra Hébert-Dufour en tant qu'animatrices/conteuses aux fins du projet « Ma tente à lire ».



QUE la durée d'emploi soit de 10 semaines, échelonnée du 31 mai 2010 au 6 août 2010, à raison de 30 heures/semaine au taux horaire de 11,33\$, sujet à l'obtention d'une subvention auprès du Service Emploi Canada.

PAGE 58

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste 02-770-00-171.

ADOPTÉE

10/04/132 PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT le nombre considérable de municipalités qui déposent une demande dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada afin d'obtenir une aide financière pour l'embauche d'étudiant et d'offrir à ces derniers des expériences de travail enrichissantes pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la population dans Vaudreuil-Soulanges et par conséquent l'augmentation de la demande de services communautaires.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la demande soit transmise au gouvernement du Canada, en l'occurrence la ministre des Ressources Humaines et du Développement des Compétences Canada, l'honorable Diane Finley, de bien vouloir augmenter le budget du Programme Emploi d'Été Canada pour la circonscription de Vaudreuil-Soulanges en fonction de ses besoins.

ADOPTÉE

10/04/133 CONGÉS FÉRIÉS DU TEMPS DES FÊTES 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

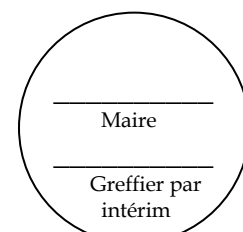
D'ÉTABLIR que pour la période des fêtes 2010, les congés fériés pour les employés (es) des services administratifs de l'hôtel de ville se tiendront du 23 décembre 2010 au 2 janvier 2011 inclusivement.

ADOPTÉE

10/04/134 PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE - EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU FLAMAND

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement



D'EMBAUCHER monsieur Mathieu Flamand, domicilié à Pincourt, au poste de préposé à l'horticulture avec le statut de salarié saisonnier.

QUE la période de travail soit du 12 avril 2010 au 8 octobre 2010.

PAGE 59

QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

10/04/135 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MARS 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 mars 2010, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 693 596,27\$.

ADOPTÉE

10/04/136 RAPPORT FINANCIER 2009 - DEMANDE D'UN DÉLAI ADDITIONNEL AU MAMROT

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la Loi sur les Cités et Villes qui prévoit que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3;

CONSIDÉRANT l'article 105.2 de la Loi sur les Cités et Villes qui prévoit qu'après le dépôt visé à l'article 105.1 et au plus tard le 30 avril, le greffier transmet au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport financier, le rapport du vérificateur général et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que la trésorière déposera ledit rapport à la séance ordinaire du conseil du 11 mai 2010, soit après le délai fixé par le ministre;

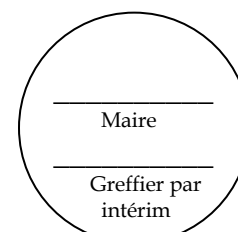
EN CONSÉQUENCE,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'accorder à la ville de L'Île-Perrot, un délai additionnel pour lui transmettre lesdits rapports.

ADOPTÉE



10/04/137 CHAPITRE XIII DE LA LERM – DÉPÔT DU RAPPORT D’ACTIVITÉ DE LA TRÉSORIÈRE

CONFORMÉMENT à l’article 513 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la trésorière a déposé au conseil, le rapport de ses activités prévues au chapitre XIII pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

10/04/138 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 617 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 717 000\$ POUR LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA 10^E AVENUE ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE SAGALA »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D’AUTORISER la trésorière à effectuer, s’il y a lieu, un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à son taux préférentiel pour le règlement d’emprunt numéro 617 et pour un montant maximal de 2 717 000\$.

D’AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d’emprunt.

D’AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la ville de L’Île-Perrot, les documents relatifs à l’emprunt temporaire.

ADOPTÉE

10/04/139 MANDAT À GOUDREAU POIRIER POUR LA VÉRIFICATION MUNICIPALE 2010

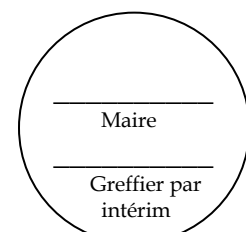
IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Goudreau Poirier, c.a. », sise au 476, avenue St-Charles, Bureau 102, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N6, pour compléter la vérification annuelle des états financiers de la ville de L’Île-Perrot, pour l’exercice 2010, au coût de 16 125\$, taxes en sus, conformément à leur offre de service datée du 31 mars 2010.

QUE le mandat comprend :

- | | |
|---|----------|
| - Vérification des états financiers de la Ville | 13 950\$ |
| - Vérification des informations financières relative au service des incendies | 1 150\$ |



- Vérification des états financiers du régime de retraite 1 025\$

QUE tout travail supplémentaire soit rémunéré à un tarif horaire de 50\$

D'AUTORISER à ces fins une dépense de 17 394,84\$ nette de ristourne.

PAGE 61

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-130-00-413.

ADOPTÉE

10/04/140 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – PAIEMENT DE FACTURE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le paiement à la Régie de l'eau de L'Île-Perrot de la facture numéro 2010-287, datée du 8 février 2010 au coût total de 45 806,09\$ pour service d'alimentation en eau potable.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

10/04/141 VOIE D'ACCÈS DE L'ÎLE-CLAUDE – RÉSERVE FINANCIÈRE

IL EST

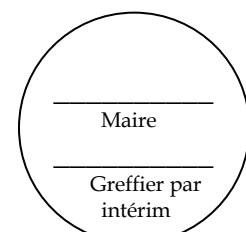
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROPRIER un montant de 80 366,88\$, net de ristourne, à même la réserve eau et voirie afin de financer les travaux de préparation de la structure de chaussée et le pavage de la voie d'accès de L'Île-Claude.

ADOPTÉE

**10/04/142 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 618 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX
D'EAU POTABLE, DE CANALISATION ÉLECTRIQUE
SOUTERRAINE, DE PAVAGE ET D'AMÉNAGEMENT DANS LE
PARC MICHEL-MARTIN »**

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 618 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt pour des travaux d'eau potable, de canalisation électrique souterraine, de pavage et d'aménagement dans le parc Michel-Martin ».



10/04/143 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-9 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C- 34 ».

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, une demande de dispense de lecture du règlement doit être faite avant son adoption.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 580-9 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- D'agrandir la zone commerciale C-34 ».

QUE copies du règlement numéro 580-9 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

10/04/144 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-10 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES H-70 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLE DE 6 À 10 LOGEMENTS EN CONTIGUS SEULEMENT ».

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, une demande de dispense de lecture du règlement doit être faite avant son adoption.

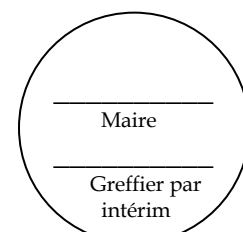
IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 580-10 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- De modifier la grille des usages et normes H-70 pour permettre la construction d'immeuble de 6 à 10 logements en contigus seulement ».

QUE copies du règlement numéro 580-10 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.



10/04/145 DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 617 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 717 000\$ POUR LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA 10^E AVENUE ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE SAGALA ».

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement numéro 617 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 717 000\$ pour la réhabilitation des infrastructures de la 10^e avenue et une partie de la Montée Sagala ».

10/04/146 ACQUISITION DU LOT 1 575 364 SITUÉ SUR LA RUE DES SAPHIRS

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé auprès du ministère des Transports du Québec, une demande de main levée de la clause résolutoire mentionnée à l'acte publié le 25 octobre 1995 sous le numéro 310348 pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 575 364 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT la lettre de la ministre des Transports du Québec datée du 29 mars 2010 à l'effet qu'elle serait consentante à se départir dudit immeuble.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

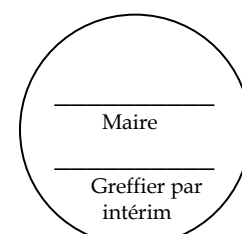
D'ACCEPTER l'offre du ministère des Transports du Québec et d'acquérir l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 575 364 du cadastre du Québec situé sur la rue des Saphirs dans la municipalité de L'Île-Perrot et ayant une superficie de 601,5 mètres carrés.

D'AUTORISER le maire et la greffière à compléter et à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire « Acceptation de l'offre » en conséquence.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 44 606,15\$, plus les taxes applicables.

D'ÉMETTRE un chèque de 4460,00\$ à l'ordre du ministère des Transports du Québec à titre d'acompte, le solde étant payable à la signature de l'acte notarié.

DE MANDATER le notaire Claude Chamberland du bureau de « Bédard & Chamberland », sis au 3339, boulevard de la Gare, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8W5, (450) 455-5709, pour instrumenter dans ce dossier.



D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier, incluant l'acte de vente final.

ADOPTÉE

PAGE 64

**10/04/147 VENTE DU LOT 1 575 364 SITUÉ SUR LA RUE DES SAPHIRS À
« LES CONSTRUCTIONS M.C. INC. »**

CONSIDÉRANT la demande de « Les Constructions M.C. Inc. » représenté par monsieur Marc Parent, à l'effet d'acquérir le lot situé sur la rue des Saphirs connu et désigné comme étant le lot 1 575 364 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que suite à cette demande, la municipalité a déposé auprès du ministère des Transports du Québec, une demande de main levée de la clause résolutoire mentionnée à l'acte publié le 25 octobre 1995 sous le numéro 310348;

CONSIDÉRANT la lettre de la ministre des Transports du Québec datée du 29 mars 2010 à l'effet qu'elle serait consentante à se départir dudit immeuble;

CONSIDÉRANT que la municipalité a, par résolution du conseil, résolu d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec et d'acquérir l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 575 364 du cadastre du Québec situé sur la rue des Saphirs dans la municipalité de L'Île-Perrot et ayant une superficie de 601,5 mètres carrés, au coût de 44 606,15\$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de vendre à « Les Constructions M.C. Inc. », le lot 1 575 364 dès la conclusion du dossier entre le ministère des Transports du Québec et la municipalité.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

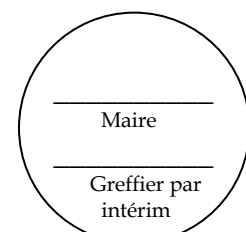
DE VENDRE à « Les Constructions M.C. Inc. », dont la place d'affaires est située au 1269, boulevard Perrot, à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (Québec), J7V 7P2, le lot connu et désigné comme étant le lot 1 575 364 du cadastre du Québec, au coût 44 606,15\$, plus les taxes applicables.

QUE tous les frais inhérents à ce dossier, incluant les frais découlant de la vente conclue entre le ministère des Transports du Québec et la municipalité soient entièrement à la charge de l'acquéreur.

DE MANDATER le notaire Claude Chamberland du bureau de « Bédard & Chamberland », sis au 3339, boulevard de la Gare, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8W5, (450) 455-5709, pour instrumenter dans ce dossier.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier, incluant l'acte de vente final.

ADOPTÉE



**10/04/148 ADJUDICATION DE CONTRAT - MOBILIER POUR LA SALLE
ADJACENTE À L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 13 avril 2010 et de l'analyse de celles-ci;

PAGE 65

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière daté du 13 avril 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour l'achat de mobilier pour la salle adjacente à l'hôtel de ville, à la compagnie « Clinique du Classeur Inc. », sise au 1256, rue Bergar, à Laval (Québec), H7L 5A2, au coût de 32 989,09\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 13 avril 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 35 586,98\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 601.

ADOPTÉE

**10/04/149 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 08/04/122
INTITULÉE : « RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE –
MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS GÉNIVAR POUR LA
PRÉPARATION DES ESTIMATIONS DES COÛTS »**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 08/04/122 mandatant la firme d'ingénieurs « Génivar Société en commandite » de L'Île-Perrot pour réaliser l'estimation préliminaire des coûts dans le cadre du projet de réaménagement de l'hôtel de ville conformément à leur offre de service datée du 25 janvier 2008;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour ledit mandat n'a pas été réalisé et qu'il n'est plus nécessaire.

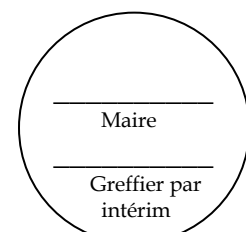
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ABROGER la résolution numéro 08/04/122 intitulée : « Réaménagement de l'hôtel de ville – mandat à la firme d'ingénieurs Génivar pour la préparation des estimations des coûts », tel qu'adoptée à la séance ordinaire du 8 avril 2008.

ADOPTÉE

10/04/150 ACHAT DE SACS RÉUTILISABLES



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

PAGE 66

D'AUTORISER l'achat de 5000 sacs réutilisables pour distribution aux citoyens de la Ville au coût unitaire de 1\$, plus les taxes applicables de la compagnie G.D. Promotions.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5393,75\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-452-20-688 suite à un transfert effectué à partir du poste budgétaire 01-381-45-000.

ADOPTÉE

10/04/151 DEMANDE DE SUBVENTION (2010) - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'une demande d'aide financière pour l'année 2010 dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et de désigner madame Chantal Lepage, directrice de la bibliothèque et madame Danielle Rioux, trésorière, comme mandataires aux fins de ce projet.

ADOPTÉE

10/04/152 COMITÉ INCENDIE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - AUTORISATION À MONSIEUR ÉRIC PARNA DE SIÉGER

CONSIDÉRANT le compte rendu de la réunion des directeurs d'incendie tenue le 22 février 2010.

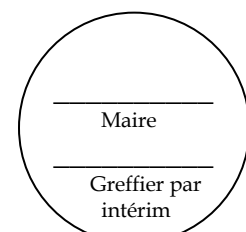
CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Éric Parna, directeur du service incendie daté du 16 mars 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Éric Parna, directeur du service de sécurité incendie de L'Île-Perrot, à siéger sur le comité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE



10/04/153 MANDAT À « ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE » POUR LA FOURNITURE DE CONTENANTS DE TYPE « MOLOK »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie « Entreprise Sanitaire F.A. Ltée » pour la fourniture et l'installation de 3 contenants à ordures de type « Molok » pour les immeubles municipaux, au coût de 18 370,30\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 19 816,66\$, nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

10/04/154 P.I.I.A. - ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) PHASE III - MODIFICATION DU MODÈLE JESSICA (AJOUT D'UNE PIÈCE AU-DESSUS DU GARAGE)

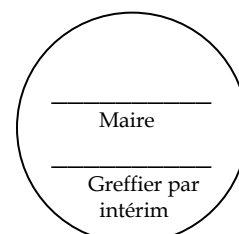
CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/116, 01/05/159, 02/05/140, 03/06/131, 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182, 08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386, 08/10/387, 09/05/207, 09/05/219, 09/06/262, 09/06/263, 09/07/293, 09/07/294, 09/11/448, 10/03/101 et 10/03/102;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Construction M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 6 avril 2010.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

PAGE 68

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. formulée par « Les Constructions M.C. Inc. » afin de modifier le modèle « Jessica » en ajoutant une pièce au-dessus du garage, le tout selon le plan daté du 10 mars 2010 et préparé par le technologue Gilles Ladouceur.

ADOPTÉE

10/04/155 P.I.I.A. – ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) PHASE III – AJOUT DU MODÈLE NUMÉRO 3852

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/116, 01/05/159, 02/05/140, 03/06/131, 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182, 08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386, 08/10/387, 09/05/207, 09/05/219, 09/06/262, 09/06/263, 09/07/293, 09/07/294, 09/11/448, 10/03/101 et 10/03/102;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Construction M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

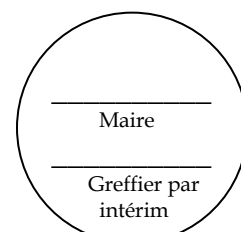
CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 6 avril 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. formulée par « Les Constructions M.C. Inc. » afin d'ajouter le modèle numéro 3825, préparé par Dessins Drummond.

ADOPTÉE



**10/04/156 P.I.I.A. - ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) PHASE III -
MODIFICATION DU MODÈLE VIRGINIE**

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/116, 01/05/159, 02/05/140, 03/06/131, 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182,

PAGE 69

08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386, 08/10/387, 09/05/207, 09/05/219, 09/06/262, 09/06/263, 09/07/293, 09/07/294, 09/11/448, 10/03/101 et 10/03/102;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Construction M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 6 avril 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. formulée par « Les Constructions M.C. Inc. » afin de modifier la fenêtre en baie du 2^e étage du modèle « Virginie », le tout selon le plan daté du 12 mars 2010.

ADOPTÉE

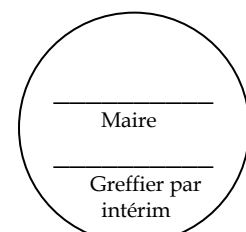
**10/04/157 ADJUDICATION DE CONTRAT - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX
POUR LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA 10^E
AVENUE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation pour des services professionnels relatifs à la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réhabilitation des infrastructures de la 10^e avenue;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 4 mars 2010 et l'analyse de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment



D'ADJUGER le contrat à la firme « Groupe ABS Inc. », sise au 181, Joseph-Carrier, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour des services professionnels relatifs à la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réhabilitation des infrastructures de la 10^e avenue, au coût de 22 135,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée de mars 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 878,13\$ nette de ristourne.

PAGE 70

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 617, sous réserve de l'approbation dudit règlement par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

10/04/158 ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT ET INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE LUMINEUSE AVEC TABLEAU ÉLECTRONIQUE INTÉGRÉ

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 30 mars 2010 et de l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport greffier par intérim daté du 30 mars 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour l'achat et l'installation d'une enseigne lumineuse avec tableau électronique intégré, à la firme « Les Enseignes Perfection Inc. », sise au 396, Grand Bernier Nord, à St-Jean-sur-Richelieu (Québec), J3B 4R8, au coût de 42 800,00\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 46 170,50\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 5 ans à compter de l'année suivant la dépense.

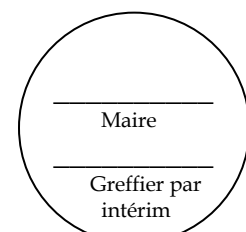
ADOPTÉE

10/04/159 ADJUDICATION DE CONTRAT - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 10^E AVENUE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 23 mars 2010 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 31 mars 2010.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

PAGE 71

D'ADJUGER le contrat pour la réfection des infrastructures de la 10^e avenue à la compagnie « Excavation Gilbert Théorêt Inc. », sise au 124, rue Huot, à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (Québec), J7V 8Y5, au coût de 1 275 160\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 23 mars 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 375 578,85\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 617, sous réserve de l'approbation dudit règlement par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

10/04/160 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - CHEMIN ÎLE-CLAUDE 4E RUE, 20E AVENUE ET 23E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER à madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec, d'accorder à la ville de L'Île-Perrot, une aide financière discrétionnaire pour la réalisation de travaux visant à améliorer son réseau routier municipal.

QUE l'aide financière soit applicable plus particulièrement pour les travaux de d'amélioration du chemin de L'Île-Claude, de pavage sur la 4^e rue, la 20^e avenue et la 23^e avenue.

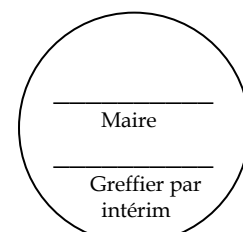
ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h à 20 h 50.

10/04/161 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier



ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 50.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

